

Décision portant nomination de Madame Isabelle SAGNES en qualité de chargée de mission

LE PRÉSIDENT.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS :

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts :

DÉCIDE:

Article 1er

Madame Isabelle SAGNES, directeur de recherche de 1ère classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet de suivre les activités de recherche en nanotechnologies et TGIR.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Isabelle SAGNES demeure affectée au Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N) – UMR9001 – Orsay.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, Madame Isabelle SAGNES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation lle-de-France Sud.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

1 4 FEV. 2017

Le Présiden

Alain Fuchs